

SAINT-THONAN, le 28 mars 2014**PROCES VERBAL D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mars, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Saint-Thonan proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

- 1- JEZEQUEL Marc
- 2- CANN Anne Laure
- 3- PRIGENT Eric
- 4- HUON Jeannette
- 5- GOURIOU Patrick
- 6- GUILLERM Carole
- 7- EDERN Patrick
- 8- MEVEL Bénédicte
- 9- GUILLERM Jean-Luc
- 10- CESSOU Catherine
- 11- GRALL Mickaël
- 12- MARCHALAND Sylvie
- 13- SALAUN Denis
- 14- PRIGENT Odile
- 15- GARCIA Philippe

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Denis SALAUN, Maire sortant, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame Anne-Laure CANN a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

*Saint Thonan le 28 mars 2014
Installation du Conseil Municipal
Mot de Denis SALAUN Maire sortant*

« Mesdames et Messieurs les élus,

Le scrutin du dimanche 23 mars a donné une majorité confortable à la liste « Avec vous pour saint Thonan » menée par Marc Jezequel.

La liste « Agir ensemble pour Saint Thonan » menée par moi-même, Maire sortant, n'a recueilli qu'un peu moins que 45% des suffrages. Notre liste, composée de nombreux élus sortants et de candidats prêts à s'engager pleinement dans la vie municipale, est profondément affectée par cet échec. C'est plus particulièrement mon cas.

Nous avons perdu cette élection, non pas sur le fond, mais sur la forme.

Respectueux des électeurs, nous avons axé notre campagne sur le bilan du mandat qui s'achève aujourd'hui, et les orientations majeures déjà arrêtées. Ce bilan est très largement positif et marqué par des réalisations annuelles conséquentes, sur des projets qui ont tous été votés à l'unanimité :

- *la station d'épuration : marchés signés en juin 2008 et mise en service dès 2009,*
 - *la voirie VCI et Pen ar Hoas – Penhoat à St Divy en 2010,*
 - *le nouveau terrain de foot (plus éclairage du terrain annexe) terminé en 2011 et mis en service en 2012 ,*
 - *l'espace associatif – bibliothèque – local Kiné – logements : mise en service début 2012,*
 - *la Maison de l'Enfance mise en service en juillet 2013,*
- sans compter la revitalisation des serres de Lannon, le lotissement communal des Merisiers et du Pontic , le développement des services, de santé entre autres, et l'appui permanent aux activités commerciales et associatives.*

Toutes ces réalisations ont été menées à bien en respectant les équilibres financiers.

Elles illustrent l'intense activité municipale menée par les élus et le personnel durant cette période.

Dénigrement, outrance, agressivité, racolage, ne sont pas et ne seront jamais pour nous une méthode de communication.

Une majorité d'électeurs a été sensible au chant des sirènes.

Nous ressentons, et je ressens personnellement, le résultat des urnes avec d'autant plus d'amertume, que ce sont ceux-là mêmes qui ont bénéficié de la politique d'urbanisme, dont la nôtre, mais elle n'est pas exclusive, qui aujourd'hui nous sanctionnent.

Une telle attitude, reflet d'un individualisme certain, est pour le moins inquiétante quant à l'esprit de solidarité qui devrait animer une collectivité telle que la notre.

Nous vous transmettons une commune modernisée, avec des structures saines, et des comptes bien tenus, ceci dit sans forfanterie.

Le temps des paroles est terminé, et vient pour vous celui des actes.

Dès demain vous aurez à prendre la mesure des dossiers , ceux déjà en cours sont à eux seuls conséquents, et serez confrontés à des choix, choix qui sont très rarement binaires.

Les règles électorales nous ont accordé trois sièges au sein de ce nouveau Conseil. Nous serons tous trois des observateurs attentifs aux propositions qui seront faites puis des décisions qui seront prises.

Il nous faut maintenant travailler dans la sérénité.

En cette fin de mandat, je tiens à rendre un hommage appuyé aux adjoints qui ont toujours été présents et ont donné beaucoup de leur temps et de leur énergie.

J'avais à cœur d'associer à cet hommage, et à remercier, l'ensemble des élus et le personnel. Certains comportements me retiennent de prononcer un éloge unanime.

Avant de conclure définitivement ma fonction de Maire : 2 informations

En sus de la gestion courante, j'ai été amené pendant ces 5 jours qui ont suivi les élections, à prendre 2 décisions dont je transmettrai copie au futur Maire : l'une est un courrier destiné à la DDEC, l'autre porte sur le comportement d'agent. »

Je vous remercie.

*Denis SALAUN
Maire sortant*

*Mon rôle en tant que Maire s'achève à cet instant.
Je (re)deviens un « élu de base ».*

Conformément au protocole d'installation du nouveau Conseil, je passe la parole à l'élu le plus âgé de l'assemblée qui prend la présidence afin de procéder à l'élection du nouveau Maire et des Adjoint.

Madame Jeannette HUON, la plus âgée des membres du Conseil, a pris la présidence de l'assemblée.

*« Bonsoir à toutes et tous,
J'ai l'honneur de présider la suite de ce premier conseil municipal, à la faveur de l'âge, après les Elections Municipales du 23 mars.
Les St Thononais se sont exprimés massivement (82,77 %). La liste de Marc Jézéquel a obtenu la majorité des suffrages (55,23 %) et je remercie personnellement et au nom de la liste, les électeurs qui nous ont accordé leur confiance.
Nous sommes réunis ce soir pour élire NOTRE MAIRE, le MAIRE de TOUS les St Thononais. J'en profite pour remercier Denis Salaiin et son équipe pour le travail effectué précédemment.
Etre un ELU dans une commune, revient à faire abstraction de ses ambitions personnelles. Le Maire et ses conseillers doivent travailler en étroite collaboration avec pour seul but : Servir les intérêts de la commune et de ses habitants.
Le Maire ne manage pas une équipe mais l'anime et se tient avec ses conseillers à l'écoute et au service des habitants.
Avant de prendre une décision sur les investissements à effectuer, il est primordial pour l'élu de penser que le contribuable a ses limites de budget, surtout dans le contexte social actuel d'autant que les subventions ne solutionnent pas tout !
Etre ELU, ce n'est pas un pouvoir que l'on acquiert, mais une implication profonde dans le travail partagé entre : Maire, Adjoint, conseillers, afin de former une équipe unie, solidaire et constructive.
Maintenant, je vais passer, comme il se doit, à l'appel nominal des membres du Conseil. »*

Elle a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie. Elle a ensuite donné lecture des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément à ces articles a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire.

Pour constituer le bureau de vote, le conseil municipal doit désigner au minimum deux assesseurs. La Présidente propose Mr Jean-Luc GUILLERM et Mme Catherine CESSOU.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :.....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :.....	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) :....	4
Nombre de suffrages exprimés :.....	11
Majorité absolue :.....	7

Ont obtenu :

Monsieur Marc JEZEQUEL, (11) onze voix.

Monsieur Marc JEZEQUEL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

ELECTION DES ADJOINTS

Le président, M. Marc JEZEQUEL a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un nombre d'adjoint correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Marc JEZEQUEL, élu Maire, à l'élection des adjoints.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :.....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :.....	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) :....	3
Nombre de suffrages exprimés :.....	12
Majorité absolue :.....	7

Ont obtenu :

Liste PRIGENT Eric,.....(12) douze voix

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mr PRIGENT Eric.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation :

- 1^{er} adjoint : Mr PRIGENT Eric,
- 2^{ème} adjointe : Mme CANN Anne-Laure
- 3^{ème} adjoint : Mr GOURIOU Patrick
- 4^{ème} adjointe : Mme GUILLERM Carole

Observations et réclamations : **NEANT.**

Mot du Maire, Marc JEZEQUEL :

« Je te remercie Janette d'avoir présidé l'installation de ce nouveau Conseil Municipal. Je sais que pour toi, à travers ta présidence et ce moment solennel, il n'y a pas que du formalisme et de la procédure. Il y a aussi de la « Symbolique » ; OUI, de la symbolique car tu as fait le choix de t'engager pour les 6 prochaines années, à toujours servir St-Thonan et ses habitants.

« Servir St-Thonan et ses habitants » : c'est bien là l'essence de notre engagement et l'essentiel de ce qui nous réunit ce vendredi.

Je tiens à remercier l'ensemble de mes collègues co-listiers qui par leur vote viennent de me témoigner leur confiance, en me confiant la responsabilité de Maire de St-Thonan.

Je mesure à la fois l'honneur qui m'est fait, mais également son importance et la responsabilité qui m'incombe pour l'avenir de notre village.

879 St-Thonanaïses et St-Thonanaïses se sont déplacés à l'occasion de cette échéance électorale pour accomplir leur devoir de citoyen. Le taux de participation de près de 83% traduit le fort intérêt des habitants de St-Thonan pour leur commune et aussi, leur capacité à se mobiliser, dès lors qu'il s'agit de s'engager et d'engager l'avenir de St-Thonan.

Je remercie les 55,23% des électeurs qui ont fait le choix de nous accorder leur confiance. C'est pour nous, élus, un socle de confiance, un socle de légitimité et aussi de responsabilité.

Aujourd'hui, je suis le Maire de TOUS les habitants de St-Thonan, et au-delà des sensibilités de chacun, des convictions personnelles et intérêts particuliers, nous nous devons d'œuvrer dans le sens de l'intérêt général et du bien commun.

Ainsi, nous souhaitons développer une action municipale renouvelée, pour répondre encore mieux aux enjeux de demain, et aux besoins des St-Thonanaïses et des St-Thonanaïses.

Une action municipale qui s'inscrit à la fois, dans la proximité, l'écoute et les besoins liés à la vie quotidienne de chacun, animée par des valeurs de solidarité, de progrès...et qui dessine aussi les perspectives d'avenir.

Notre projet pour ce mandat qui s'ouvre devant nous, nous l'avons travaillé ensemble. Il est le fruit de nos réflexions et des échanges avec les habitants de la commune.

Nous l'avons communiqué et partagé auprès des habitants de St-Thonan au cours de cette campagne.

Mais cela n'est pas suffisant. Dans un esprit de dialogue, de concertation, il nous faudra le porter à la connaissance du plus grand nombre, pour y faire adhérer et surtout participer la population.

Loin d'un catalogue de mesures et de propositions, l'ensemble s'inscrit dans une cohérence : il s'agit avant tout de dessiner de nouvelles relations humaines, avec et entre les habitants, où le lien social sera au centre de tout.

Pour que demain, ces actions prennent toute leur dimension au service des habitants, il nous faudra mobiliser l'engagement de tous, où aux côtés des élus, les acteurs de la commune auront un rôle essentiel.

Mais aussi le personnel municipal. Je sais pouvoir compter sur l'ensemble des agents de la collectivité soucieux, eux aussi, de la qualité du service public, capables de se mobiliser au service de la population.

Avec passion et ambition pour St-Thonan et ses habitants, mais aussi avec exigence et sens de la gestion, nous souhaitons donner un souffle nouveau à notre village : pour faire de St-Thonan une commune attractive, qui donne envie d'y venir, de s'y retrouver...

Pour faire de St-Thonan, une commune qui réussit son avenir et celui de ses habitants.

Alors oui, chers collègues, les élections, il faut y penser tous les jours, pas pour le pouvoir, mais pour notre devoir... pour que tous les jours, nous nous rappelions au mandat que nous ont confié les habitants de St-Thonan.

Nous avons 6 ans pour réussir St-Thonan, 6 ans pour réussir pour les St-Thononais...avec vous, pour St-Thonan. »

Signature des membres présents

Le doyen d'âge du Conseil,

Le Secrétaire,

Le Maire,

Les membres du Conseil,

Suite de la séance du vendredi 21 mars 2008

N° 18-2014 - Objet : Délégations au Maire

Pour faciliter la bonne marche de l'administration communale, le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, conformément à l'article L.2122-2 et L 2122-23 du Code général des Collectivités Territoriales, certaines de ses attributions, dont :

- de procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme ;
- d'intenter, au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;
- de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;

Le Maire rendra compte, à chacune des séances du Conseil Municipal, des décisions qu'il aura prises dans le cadre de cette délégation.

Avis du Conseil Municipal : accord à l'unanimité.

Informations diverses :

Le Maire présente les différentes commissions qui seront mises en place lors de la prochaine séance :

Mr Marc JEZEQUEL, Maire : Finances, Economie, Personnel Communal, Agriculture, CCPLD, PLH (Urbanisme).

Mr Eric PRIGENT, 1^{er} Adjoint : Bâtiments et Equipements Communaux, Informatique et Telecoms, Assainissement.

Mme Anne-Laure CANN, 2^{ème} Adjointe : Enfance, Adolescents, Aînés, Action sociale, Communication, Patrimoine.

Mr. Patrick GOURIOU, 3^{ème} Adjoint : Voirie, Aménagement du territoire, Environnement, Urbanisme, Transports, Ecole.

Mme Carole GUILLERM, 4^{ème} Adjointe : Associations culturelles et sportives, Infrastructures sportives, Animation.

Denis SALAUN informe le nouveau maire qu'il a rédigé deux courriers durant la semaine, le premier à l'attention de la DDEC (Direction Départementale de l'Enseignement Catholique) et le second à un agent communal pour un problème de comportement.

A l'issue de la séance, le Conseil Municipal s'est rendu au cimetière pour déposer une gerbe de fleurs au monument aux morts.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,
Le Maire, Les Conseillers Municipaux,

Signature des membres présents

Marc JEZEQUEL	Eric PRIGENT	Anne-Laure CANN	Patrick GOURIOU
Carole GUILLERM	Jeannette HUON	Catherine CESSOU	Jean-Luc GUILLERM
Bénédicte MEVEL	Patrick EDERN	Sylvie MARCHALAND	Mickaël GRALL
Denis SALAUN	Odile PRIGENT	Philippe GARCIA	